



Enfant consu dans le dos donc non désiré

Par **david**, le **17/01/2012** à **10:25**

Bonjour,
j'aurai voulu savoir comment sa se passer si une femme me fait un enfant ds le dos en faisant expres de ne pas prendre la pilule?

suis je considéré responsable meme si je suis impuissant sur le fait de la non prise de la pilule?

ne pouvant rien faire sur le fait que la femme garde volonterement l'enfant non désiré quel son mes droits?
merci

Par **cloclo7**, le **17/01/2012** à **11:33**

vous êtes impuissant quant à la prise de pilule mais pouvez si vous ne souhaitez pas d'enfant utiliser d'autres moyens de contraception comme le préservatif ou la vasectomie si vous êtes sur de ne jamais vouloir d'enfant.